

**Secrétariat**

Distr. générale
16 juillet 2012
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 11 juillet 2012, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès
de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), que l'Afrique du Sud a créé un registre national d'objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Le point de contact pour ce registre est le Conseil sud-africain des affaires spatiales, créé en vertu de la loi n° 84 sur les affaires spatiales de 1993, telle que modifiée. Les coordonnées du Conseil sud-africain des affaires spatiales sont les suivantes:

Secretariat
South African Council for Space Affairs
Department of Trade and Industry
Private Bag X84
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Courriel: secretariat@sacsa.gov.za

La Mission permanente de l'Afrique du Sud a également l'honneur d'informer le Secrétaire général que le registre national d'objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique est accessible en ligne à l'adresse suivante:

www.sacsa.gov.za/registry/index.php

V.12-54956 (F) 130812 140812



Merci de recycler

